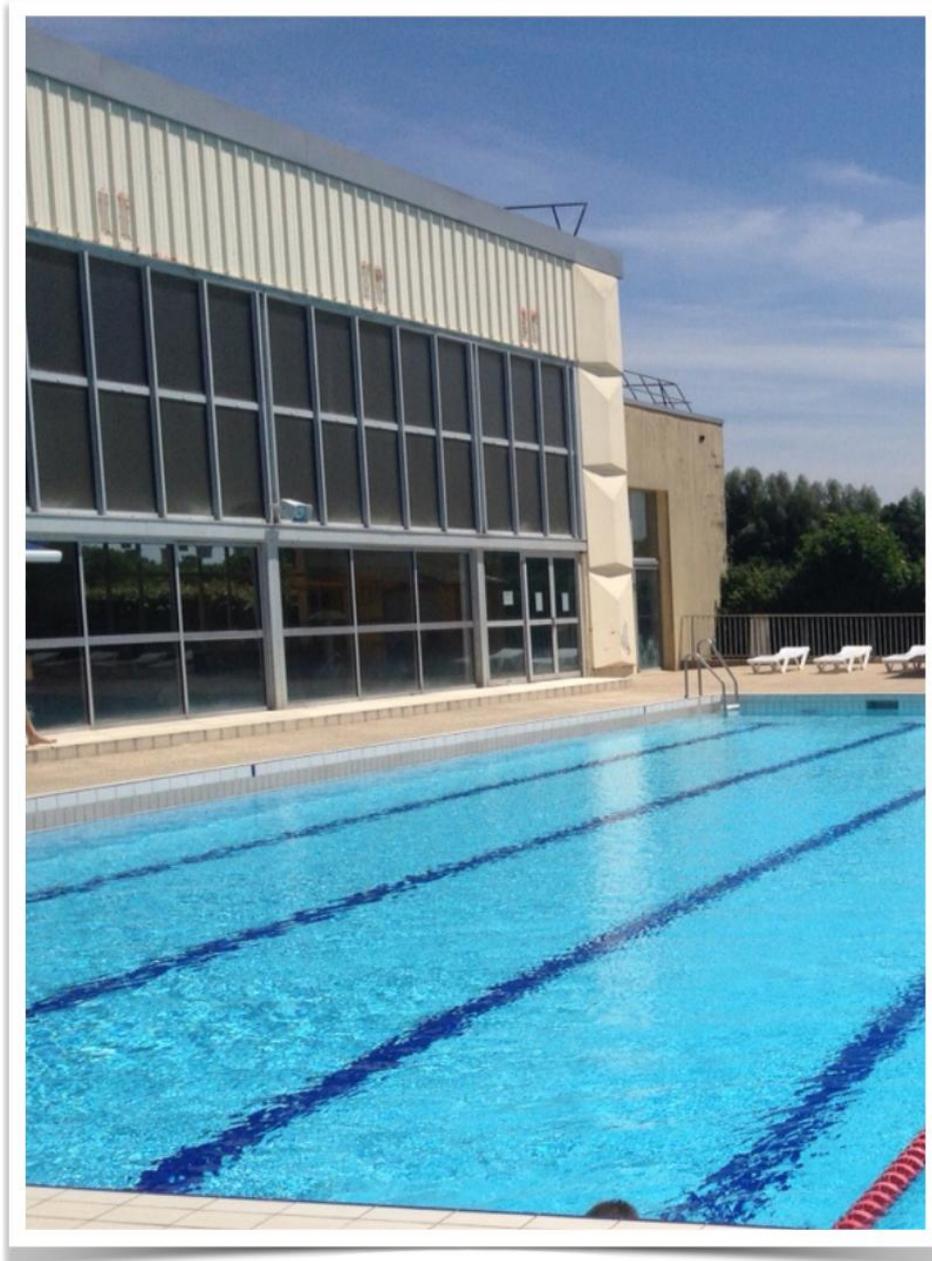


# Projet pédagogique

## Piscine la Suze sur Sarthe



<b>PREAMBULE</b>	page 3
<b>LA NATATION SCOLAIRE</b>	
<b>I / CADRE DEFINI PAR LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES</b>	page 4
1°/ Objectifs et compétences attendues	
2°/ Mise en œuvre de l'enseignement de la natation	page 5
<b>II / REGLES D'ACCUEIL ET DE SECURITE POUR LES SCOLAIRES</b>	
1°/ Règles de la piscine de la Suze	
A- Les accompagnateurs	
B- La tenue vestimentaire	
C- La sécurité	
2°/ Règles d'or des activités aquatiques	page 6
<b>III / LES DIFFERENTS ACTEURS DE L'ACTIVITE NATATION</b>	page 7
1°/L'encadrement : sa qualification, son rôle	
A- Les professionnels qualifiés	
B. L'enseignant	
C. Les bénévoles agréés	
D. Les autres adultes éventuels	page 8
2°/ Le taux d'encadrement	
3°/ Les autres acteurs de l'activité	
<b>IV / ORGANISATION PEDAGOGIQUE</b>	page 9
1°/ A l'école, avant de débiter le cycle natation	
A- Pour l'enseignant	
B - Pour les intervenants bénévoles agréés non qualifiés	page 10
C - Pour les parents accompagnateurs	
2°/ A la piscine, la démarche pédagogique	page 11
A- La première séance : évaluation diagnostique	page 12
B- Les séances suivantes : situations d'apprentissage	
C- La dernière séance : l'évaluation finale	page 13
3°/ A la piscine, l'organisation spatiale et matérielle	page 14
A- L'aménagement des bassins	
B - Proposition de rotation des groupes	page 15
C- Le matériel disponible	
D- Le parcours de fin de cycle (Huitième séance)	page 16
4°/ Les étapes	page 17
A- Familiarisation au milieu aquatique (débutants)	
B- Adaptation dans le milieu aquatique (apprentis)	
C- Maîtrise du milieu aquatique (confirmés)	page 18

## PREAMBULE

Ce « cahier pédagogique » a pour objet d'aider à la mise en place du projet natation concernant l'ensemble des classes primaires des circonscriptions de la Flèche, Sablé et Allonnes dans le respect des instructions officielles, « Inscrite dans le socle commun, l'acquisition du savoir-nager est une priorité nationale. Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique et ne doit pas être confondu avec les activités de la natation sportive. » (BO spécial n°6 du 28 août 2008).

Au regard de cette définition, la natation à l'école primaire se décline en plusieurs compétences que l'élève doit atteindre tout au long de son cursus scolaire (BO HS n°3 du 19 juin 2008).

## LA NATATION SCOLAIRE

L'EPS vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques qui ne sont pas la simple transposition des pratiques sociales existantes. Elle doit permettre aux élèves de vivre des expériences corporelles particulières et contribuer à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées.

L'activité « natation scolaire » est à comprendre dans son ensemble. Elle s'articule autour des programmes officiels de l'Education Nationale et s'intègre à une cohérence pédagogique générale de la vie de l'école.

A l'école, les activités aquatiques et la natation contribuent à l'éducation globale de l'enfant et visent à lui faire acquérir des compétences spécifiques générales. Elles participent à l'acquisition des compétences sociales et civiques (compétences 6 du socle commun) ainsi qu'à l'autonomie et l'initiative.

<b>Compétences 6 sociales et civiques</b>	Savoir ce qui est interdit et ce qui est permis Être éduqué à la santé et la sécurité Respecter des règles Vivre en société
<b>Compétences 7 d'autonomie et d'initiative</b>	Savoir s'auto évaluer Développer sa persévérance Avoir une bonne maîtrise de son corps savoir nager

Le cycle « natation scolaire » ne comprend pas seulement l'action motrice comme objectif éducatif. L'enfant construit sa personnalité autour de la recherche d'un équilibre entre « ce qu'il faut faire », « ce qu'il peut faire » et « ce qui lui est interdit de faire ». Toutes les situations vécues à travers les apprentissages fondamentaux ont ainsi pour objectif de développer une attitude responsable.

De façon plus spécifique, la natation participe à l'éducation, à la santé et à la sécurité. Elle permet aussi d'ouvrir aux élèves le sens de l'effort et de la persévérance. Elle offre l'occasion d'acquérir des notions et de construire des compétences utiles.

L'activité « natation » si elle aboutit au « savoir nager » ne se résume pas à la répétition d'acte mécanique mais s'intègre dans un projet éducatif plus large (transdisciplinarité).

Il convient de favoriser la continuité des apprentissages de l'école maternelle au collège visent à assurer la construction, par tous les élèves, des compétences indispensables à la maîtrise de leur sécurité;

Concrètement, les cycles présentés correspondent à plusieurs étapes allant de la familiarisation à la maîtrise aquatique.

# I / CADRE DEFINI PAR LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES

## 1°/ Objectifs et compétences attendues

### Le savoir-nager de l'école primaire au collège. Socle commun de connaissances et de compétences. L'autonomie et l'initiative - savoir nager

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	PALIER 1 (GS - CP - CE1 ) NIVEAU 3	PALIER 2 (CE2 - CM1 - CM2) NIVEAU 4	PALIER 3 (COLLEGE) NIVEAU 5
<b>ENTREES DANS L'EAU</b>	Rentrer dans l'eau seul par les marches ou l'échelle.	En grande profondeur, sauter du bord avec aide.	En grande profondeur, sauter du bord sans aide. <i>(1) Je saute en moyenne profondeur et.....</i>	Plonger en grande profondeur. A partir d'un tapis, entrer dans l'eau avec une bascule arrière. <i>(1) Sauter ou plonger en grande profondeur.....</i>	Plonger en grande profondeur
<b>IMMERSION</b>	Accepter d'être arrosé (douche, arrosoir, ect...)	Passer sous la ligne d'eau	<i>(2) ... Se déplacer brièvement sous l'eau pour passer sous un obstacle flottant.....</i> Mettre la tête dans l'eau en ouvrant les yeux pour ramasser un objet, dans le petit bain.	<i>(2).... Se déplacer, en immersion, ( pour passer par exemple dans un cerceau immergé....)</i> <i>Dans le grand bain, récupérer des objets en s'immergeant à l'aide d'une perche ou d'une cage.</i>	Revenir à la surface et s'immerger pour passer sous un obstacle flottant. Rechercher sans aide un objet immergé en grande profondeur.
<b>EQUILIBRE - FLOTTAISON</b>	S'allonger avec l'aide de quelqu'un ou d'un "flotteur" individuel.	S'allonger sur le ventre et sur le dos avec un "flotteur".	S'allonger sur le ventre et sur le dos. <i>(3).... Se laisser flotter un instant (pendant 5 sec) et regagner le bord.</i>	<i>(3).... Dans le grand bain, se maintenir sur place pendant 5 à 10 sec et regagner le bord.</i> S'allonger sur le ventre et sur le dos de plus en plus longtemps.	Se maintenir sur place pendant 10 sec.
<b>DEPLACEMENT -PROPULSION</b>	Se déplacer debout, dans le petit bain Se déplacer sur quelque mètre, par l'action des bras et des jambes, avec ou sans aide (bord, ligne, flotteur....)	Se déplacer sur 5 à 10 mètres, avec une ceinture.	Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui.	En grande profondeur, se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis. (par exemple, réaliser un parcours de 25 mètre, une reprise de nage).	Nager 20 mètres sans reprise d'appui, 10 mètres sur le ventre et 10 mètres sur le dos.
<b>RESPIRATION</b>	Faire des bulles dans l'eau avec la bouche.	Faire des bulles la tête sous l'eau.	Faire des bulles à plusieurs reprises en position horizontale.	Se déplacer en soufflant dans l'eau à plusieurs reprises.	Nager en respirant régulièrement et efficacement (inspiration aérienne brève et expiration aquatique prolongée)

\* Les connaissances et les attitudes relatives aux règles d'hygiène et de sécurité propres aux établissements de bains et aux activités aquatiques évaluées au palier 3 sont acquises progressivement dès l'école primaire.

## 2°/ Mise en œuvre de l'enseignement de la natation

Les Instructions Officielles recommandent sa mise en œuvre partout où les conditions le permettent. A l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle II, prioritairement le CP et le CE1. Lorsque cela est possible cet apprentissage pourra commencer dès la grande section.

À ce niveau, le parcours d'apprentissage de l'élève doit comprendre des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique - sous forme de jeux et de parcours soutenus par un matériel adapté - et des moments d'enseignement progressifs et structurés souvent organisés sous forme d'ateliers.

Pour atteindre les niveaux de réalisation attendus au terme des programmes, il y aura lieu de prévoir « une trentaine de séances, réparties en deux ou trois cycles d'activités ».

A cela pourra s'ajouter « un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3 pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collègue » (Circulaire juillet 2011).

« Une séance hebdomadaire est un seuil au-dessous duquel on ne peut descendre. »

« Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau. »

## II / REGLES D'ACCUEIL ET DE SECURITE POUR LES SCOLAIRES

### 1°/ Règles de la piscine de la Suze

#### A- Les accompagnateurs

En dehors des parents agréés, la présence d'un seul adulte est accepté au bord des bassins, une exception pour les classes de GS/CP (un par classe pour assurer le passage aux toilettes). Une tenue adaptée sera demandé pour l'adulte sur le bord du bassin (autre que tenue de ville)

S'il y a des adultes supplémentaires pour aider à l'habillage, ils devront se tenir dans le hall d'accueil en attendant que la séance soit terminée.

Il ne sera pas admis que des photos soient prises pendant les séances. Exception faite d'un projet particulier de la classe ; dans ce cas, les maîtres nageurs doivent en être informés lors de la séance précédente.

#### B- La tenue vestimentaire

**Pour les baigneurs**, le bonnet de bain est obligatoire. Les shorts de bain sont interdits. Toute personne entrant dans l'espace baignade devra se vêtir d'une tenue adaptée : maillot de bain ou short tee-shirt, si elle ne va pas dans l'eau.

**Une personne en tenue de ville, se verra refuser l'accès au bassin\*.**

*\*Bien que le maillot de bain ne soit pas obligatoire, compte tenu des règles d'hygiène dans les piscines, l'accès au bord du bassin se fera pieds nus ou avec des chaussures spéciales et dans une tenue différente de celle de ville : short et tee-shirt (cf. note DJS du 24 novembre 1998).*

#### C- La sécurité

Les enseignants doivent faire attendre leur classe au niveau des douches jusqu'au retour des classes précédentes vers les vestiaires. La présence simultanée des classes de créneaux différents sur les bords du bassin n'est pas autorisée.

En fin de séance, les élèves doivent être rassemblés devant l'entrée du pédiluve et compté avant l'accès aux douches.

## 2°/ Règles d'or des activités aquatiques

### ➤ Règles de conduite :

- Aller aux toilettes avant d'accéder aux bassins ;
- Oter tous les bijoux (montres, bracelets...) ; Jeter les chewing-gums... ;
- Prendre sa douche avant et après la séance ;
- Se déplacer en marchant sur le bord du bassin ;
- Ne pas se pousser ;
- Demander à l'enseignant pour sortir de l'eau. Quand le besoin s'en fait sentir, l'élève ne se rend aux toilettes que lorsqu'il est accompagné d'un adulte ;

### ➤ Recommandations pédagogiques :

- Respecter les consignes ;
- Ne pas se « borner à un simple apprentissage systématique des « gestes techniques » ;
- Présenter, préciser et matérialiser les espaces d'action ;
- Aménager le milieu et favoriser un temps important d'activité dans l'eau pour éviter les files d'attente et les blocages affectifs ;
- Mettre en place des situations, permettant une évaluation diagnostique (1<sup>ère</sup> séance), une évaluation bilan (dernière séance) et une évaluation continue, tout au long du module d'apprentissage, pour permettre aux élèves de mesurer leurs progrès.

### ➤ Recommandations sécuritaires :

- Surveillance effective, vigilante, constante (enseignant et MNS) ;
- Surveillance accentuée si débutants dans grand bassin – se situer près de la situation qui présente le plus grand risque ;
- Circulation dans les vestiaires et autour des bassins ;
- Comptage des élèves en début et en fin de séance ;
- Si un élève n'est plus présent, recherche en 1<sup>er</sup> lieu dans l'eau ;
- Dimension pédagogique de l'éducation à la sécurité ;
- Règles de sécurité clairement énoncées par l'enseignant ;
- Consignes spécifiques pour certaines situations (auto surveillance).

### III / LES DIFFERENTS ACTEURS DE L'ACTIVITE NATATION

A la piscine de la Suze, l'encadrement est assuré par un enseignant et/ou un éducateur sportif agréé (BEESAN), un ou plusieurs parents agréés, soit 1 encadrant par groupe de niveau.

#### 1°/L'encadrement : sa qualification, son rôle

##### A- Les professionnels qualifiés

Titulaires de diplômes spécifiques : MNS, BEESAN, BPJEPS AAN ou éducateurs et conseillers territoriaux

- Il assure la sécurité (surveillance, sauvetage...);
- C'est le référent technique de l'enseignement natation;
- Il met en place un matériel adapté et sécurisé;
- Il a un rôle pédagogique dans les contenus d'apprentissage en prenant en charge un groupe, il observe, assure la pré et post séance.

Les BEESAN sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

##### Surveillance

**Obligatoire, elle est assurée par 1'éducateur sportif qualifié, titulaires du BEESAN et exclusivement affectés à cette tâche pendant toute la durée de la présence des classes dans les bassins et sur les plages.**

Le cadre général de la surveillance du centre aquatique est défini par le Plan d'Organisation de Sécurité et de Secours (POSS) prévu par l'arrêté du 16 juin 1988.

##### B- L'enseignant

De par sa fonction, il est automatiquement qualifié pour enseigner la natation.

- Il coordonne les relations :
  - piscine / enfants (documents d'évaluation...);
  - piscine / parents d'élèves (les rassurer, les informer...);
  - piscine / adultes agréés (leur indiquer ce qu'ils ont à faire et leur donne une fiche de séance);
- S'assure des bonnes conditions de sécurité (surveillance) et d'hygiène (qualité de l'eau...);
- Il a un rôle pédagogique dans les contenus d'apprentissage en prenant en charge un groupe.

**L'enseignant est responsable des élèves placés sous sa surveillance (art. 1384 code civil).**

**Il doit être le premier entré au bord du bassin au début de la séance et le dernier à en sortir à la fin.**

##### C- Les bénévoles agréés

Pour participer aux activités de natation et pouvoir aller dans l'eau, ils doivent avoir été agréés par l'IEN suite à leur participation à une session d'information avec test de capacité.

Ils peuvent :

- Assister de façon complémentaire l'enseignant ou l'intervenant qualifié dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves;
- Prendre en charge le groupe d'élèves que l'enseignant lui confie. Dans ce cas, il doit travailler dans une zone qui lui est attribuée. Il assure la surveillance du groupe et remplit une mission d'animation d'activités de découverte du milieu aquatique.

## D- Les autres adultes éventuels

À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation (transport, vestiaire, toilette et douche). Leur participation doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire.

Les AVS (auxiliaires de vie scolaire) accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation. Ils ne sont pas non plus soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés.

Ni les ATSEM, ni les AVS ne peuvent être comptés dans le taux d'encadrement.

**Tous les adultes** doivent faire respecter les règles de sécurité et d'hygiène. Ils ont aussi un rôle affectif (mise en confiance, sollicitation des enfants...)

Diverses formes d'organisation sont possibles pour **limiter les risques** : positionnement des intervenants, balisage des espaces, élèves en binôme, comptage, etc.

### 2°/ Le taux d'encadrement

- En maternelle : l'enseignant et 2 adultes agréés, professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles, qualifiés pour une classe
- En élémentaire, l'enseignant et 1 adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole pour une classe.
- Dans le cas d'une classe comprenant des élèves de maternelle et d'élémentaire, les normes d'encadrement de la maternelle s'appliquent. Néanmoins, quand la classe comporte moins de 20 élèves, l'encadrement peut être assuré par l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole.
- Un encadrant supplémentaire est requis quand le groupe-classe comporte des élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un effectif supérieur à 30 élèves.
- Cas particulier des à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe pouvant être pris en charge par les enseignants. Lorsque cette organisation ne peut être mise en place, le taux d'encadrement pourra être fixé localement par l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.

Rappel : Le BEESAN en surveillance ne compte pas dans le taux d'encadrement, de même que l'ATSEM, l'EVS ou l'AVS.

**Veiller à ce que l'encadrement ne soit pas trop important car il peut conduire à la dilution des responsabilités et entraîner des situations d'insécurité.**

### 3°/ Les autres acteurs de l'activité

**Les élèves** : acteurs de l'apprentissage

- Développer, construire des connaissances, des compétences, des habiletés.
- S'auto évaluer, mesurer ses progrès.
- Eventuellement, évaluer ses camarades.
- Se sécuriser et se responsabiliser dans différentes situations, seul ou en groupe.

**CPC-EPS** : coordinateur

- Coordonner les actions et assurer le suivi avec l'équipe des éducateurs et enseignants.
- Informer et faire passer les agréments aux bénévoles.
- Vérifier si tous les accompagnateurs sont agréés.

## La réunion préparatoire :

Elle peut réunir les directeurs des écoles ou les enseignants des classes concernées, le chef de bassin, les BEESAN chargés d'enseignement et le conseiller pédagogique de la circonscription en charge de l'EPS.

Elle permet d'aborder :

- ◆ le planning
- ◆ les questions administratives : rappel réglementaire, fonctionnement de la piscine...
- ◆ les contenus pédagogiques

## IV / ORGANISATION PEDAGOGIQUE

### 1°/ A l'école, avant de débiter le cycle natation

#### B- Pour l'enseignant

- ◆ Connaître et appliquer le projet pédagogique natation proposé. Renvoyer un document pour préciser les parents accompagnateurs, le nom de l'enseignant, le niveau de classe, le jour et l'heure... au CPC. (**Annexe 1**)
- Informer les parents de l'intérêt essentiel et sécuritaire de la pratique de la natation, des règles d'hygiène élémentaires et de l'équipement recommandé (tenue de bain adaptée). Leur demander de faire connaître les contre-indications pouvant concerner leurs enfants.
- Partout où cela est possible, les dispenses de longue durée délivrées par le médecin de famille devront être confirmées par le médecin scolaire (cf. arrêté du 13 septembre 1989 paru au B. O. N° 38 du 26.10.1989 et la circulaire N° 90.107 du 17 mai 1990 par au B. O. N° 25 du 21.06.1990).
- ◆ Il convient dans la mesure du possible de laisser les élèves dispensés à l'école sous la surveillance d'un autre enseignant. Lorsque cette organisation n'est pas possible, les élèves dispensés seront assis sur un banc à proximité des bassins sous la surveillance d'un parent accompagnateur. Dans ce cas, **les élèves dispensés devront porter une tenue vestimentaire compatible avec les règles d'hygiène de la piscine\***. (\* voir II 1°/B)
- ◆ Préparer les élèves notamment en amont de la première séance (**Annexe 7**) :
  - ✓ Visionner des photos avant la première séance afin que les élèves découvrent et s'approprient l'espace (**Annexe 8**) ;
  - ✓ Lire des albums jeunesse (**Annexe 6**) et recueillir les représentations initiales (mise en mots, dessins) ;
  - ✓ Formuler un premier projet d'action individuel (« Je suis capable de ... » )  
*La formulation de ce projet peut être le critère pour répartir les élèves pour la première séance. Remplir la fiche de pré évaluation (Annexe 4);*
  - ✓ Engager les élèves à formuler les consignes de sécurité, en particulier la circulation autour du bassin, l'accès aux toilettes et aux vestiaires durant l'activité, la fin de l'activité ...
  - ✓ Faire verbaliser et respecter les règles d'hygiène élémentaires ;
  - ✓ Lister l'équipement recommandé à préparer (tenue de bain adaptée, serviette, shampoing, goûter...).

## **B - Pour les intervenants bénévoles agréés non qualifiés (Annexe 1)**

- ◆ Les informer de leur rôle au sein de la séance.
- ◆ Leur préciser qu'ils peuvent être aussi une aide à la surveillance sur l'ensemble de l'activité (avant, pendant et après).
- ◆ Leur indiquer de prévoir une tenue adaptée (maillot de bain obligatoire).

## **C - Pour les parents accompagnateurs (Annexe 1)**

- ◆ Définir leur rôle d'aide aux tâches « matérielles » : aide à l'habillage et au déshabillage, accompagnement des élèves aux toilettes, surveillance exceptionnelle d'enfants dispensés, aide au passage à la douche...
- ◆ Informer les parents accompagnateurs qu'ils devront porter une tenue vestimentaire compatible avec les règles d'hygiène de la piscine \*. (\* voir II 1°/B)

## 2°/ A la piscine, la démarche pédagogique

Chaque membre de l'équipe pédagogique (enseignant, MNS, intervenant extérieur bénévole agréé) participe activement à la sécurité tout au long de son action d'enseignement. La sécurité ne tient pas exclusivement à des conditions externes de surveillance.

L'activité aquatique est une adaptation à un milieu inhabituel qui permet à l'enfant de devenir autonome dans le milieu aquatique en assurant sa sécurité et en maîtrisant ses déplacements.

L'équipe constituée par les BEESAN et les enseignants met en place une pédagogie différenciée. L'élève est pris en charge en fonction de ses compétences en natation (évaluées lors de la première séance) indifféremment de sa classe ou de son âge.

**A partir des compétences attendues en fin de cycle**

**La séance d'évaluation diagnostique (1<sup>ère</sup> séance)**

propose

- un aménagement du bassin
- des situations d'entrée dans l'eau, immersion et de déplacement
- des critères de réussite par situation

**Objectif : Connaître son niveau et se mettre en projet**

**Composer des groupes de besoins  
en fonction des items échoués ou réussis**

**L'unité d'apprentissage (6 séances)**

propose

- 6 zones permettant l'exploration du bassin
- une rotation favorisant l'exploration de 2 zones au cours de chaque séance

**Objectif : Transformer ses réponses et progresser**

**La séance d'évaluation bilan (la dernière)**

propose

- un aménagement du bassin
- des situations d'entrée dans l'eau, d'immersion et de déplacement
- des critères de réussite par situation

**Objectif : Repérer ses progrès**

**Des progrès en performance**

**Des progrès en habileté motrice**

## A- La première séance : évaluation diagnostique

Cette séance permet tout d'abord aux élèves de découvrir ou redécouvrir la piscine et le cheminement règlementaire :

- Entrée et comptage ;
- Déchaussage - Rangement des chaussures sur les étagères (ou sous les bancs) dans le couloir d'accès aux vestiaires ;
- Accès aux vestiaires collectifs pour le déshabillage ;
- Passage aux toilettes ;
- Passage aux douches puis dans le pédiluve ;
- Début de l'activité possible dès que le BEESAN en surveillance est identifié et prêt ;
- Sortie de l'eau au signal sonore et rangement du matériel de flottaison individuel (frites...).

Les élèves vont se regrouper avec les enseignants devant le pédiluve avant d'être comptés et d'effectuer le cheminement inverse.

Cette séance permet d'évaluer les élèves selon leur niveau de pratique et constituer des groupes de besoin pour les séances suivantes.

Fiches d'évaluation individuelles et collectives en **Annexe 4**.

## B- Les séances suivantes : situations d'apprentissage

### Répartition des élèves :

Au terme de la séance précédente, les élèves d'une classe ont pu être répartis en fonction de leurs compétences et capacités (du groupe A : débutant au groupe D : le plus confirmé)

Cette répartition en groupes de travail ne restera pas forcément figée pour la durée du cycle. Une répartition différente pourra être proposée selon les objectifs poursuivis ou les situations proposées.

### Organisation des bassins pour les scolaires (Plan en page 12 et Annexe 5) :

- ◆ Le bassin est divisé en 6 zones :
  - Zones 5 et 6 en grande profondeur (de 1.80 à 1,50m) ;
  - Zones 3 et 4 en moyenne profondeur (de 1,50 à 1.20m) ;
  - Zones 1 et 2 utilisant des couloirs entiers (de 0.70 à 1,20m).
- ◆ La pataugeoire :
  - 40 cm de profondeur.

### Aménagement

- ◆ Le bassin sera aménagé à chaque séance. Chaque dispositif sera décrit précisément selon des acquisitions dominantes et au regard d'actions de plus en plus complexes (voir situations **Annexe 2**).
- ◆ Au cours d'une séance, chaque groupe évoluera sur 2 dispositifs (2 x 15minutes) avec au moins un atelier réalisable dans le grand bassin (moyenne et grande profondeur).
- ◆ L'encadrement pourra être pris en charge par l'enseignant, le BEESAN, des parents agréés.
- ◆ Changement d'atelier à mi-séance.
- ◆ Pour changer de zone, chaque adulte rassemble les élèves de son groupe à l'extérieur de l'eau ; le déplacement se fait en ordre par les plages sous l'autorité de chaque adulte responsable.

Il sera proposé aux élèves :

- des situations d'apprentissages dirigées avec une tâche définie (par les items suivants : entrée dans l'eau, respiration, immersion, équilibre, déplacement et par niveau d'habileté).
- des situations d'apprentissage exploratoires avec des tâches non définies (l'élève pourra renforcer ses acquis, découvrir de nouvelles actions...)

Les situations doivent avoir du sens pour l'enfant en lui donnant du « motif à agir »

Ces situations doivent :

- être variées en nature et quantité
- tenir compte du vécu et de la maturité de l'enfant (lui donner du temps)
- entretenir la motivation c'est à dire
  - ° proposer un milieu attractif (déclenchant plaisir et action)
  - ° proposer des situations qui correspondent à ses possibilités (sinon problème de sécurité affective)
  - ° privilégier des objectifs de maîtrise (meilleure connaissance de soi) et non des objectifs compétitifs

### **Recommandation :**

Chaque responsable de groupe reste avec son groupe sur toute la durée de la séance.

### **C- La dernière séance : l'évaluation finale**

Cette réussite aux tests ne doit pas être une simple répétition de situations d'évaluation mais le fruit d'une unité d'apprentissage liée à l'aménagement du bassin et aux situations d'apprentissages proposées.

Les fiches d'évaluation sont placées en **Annexe 4**, elles vous donneront des repères quant aux compétences à atteindre par vos élèves.

- **Les fiches individuelles :**

Plusieurs fiches individuelles sont proposées : GS, CP, CE1, CE2, et CM.

Chacune d'entre elles peut être remplie en préalable à la première séance (côté gauche) puis en rentrant de la piscine après cette séance. Ce système permet à l'élève de savoir ce qui l'attend le premier jour et de se projeter pour la suite des séances.

L'évaluation finale (partie droite) sera remplie juste avant et après la dernière séance. L'élève pourra ainsi mesurer les progrès accomplis durant tout le cycle

Le codage en est le suivant : X = item réussi • = item passé, non réussi

- **Les fiches collectives**

Afin d'éviter d'amener les fiches individuelles à la piscine, il est prévu une fiche collective par cycle qui servira sur le bord du bassin et reprendra les mêmes items.

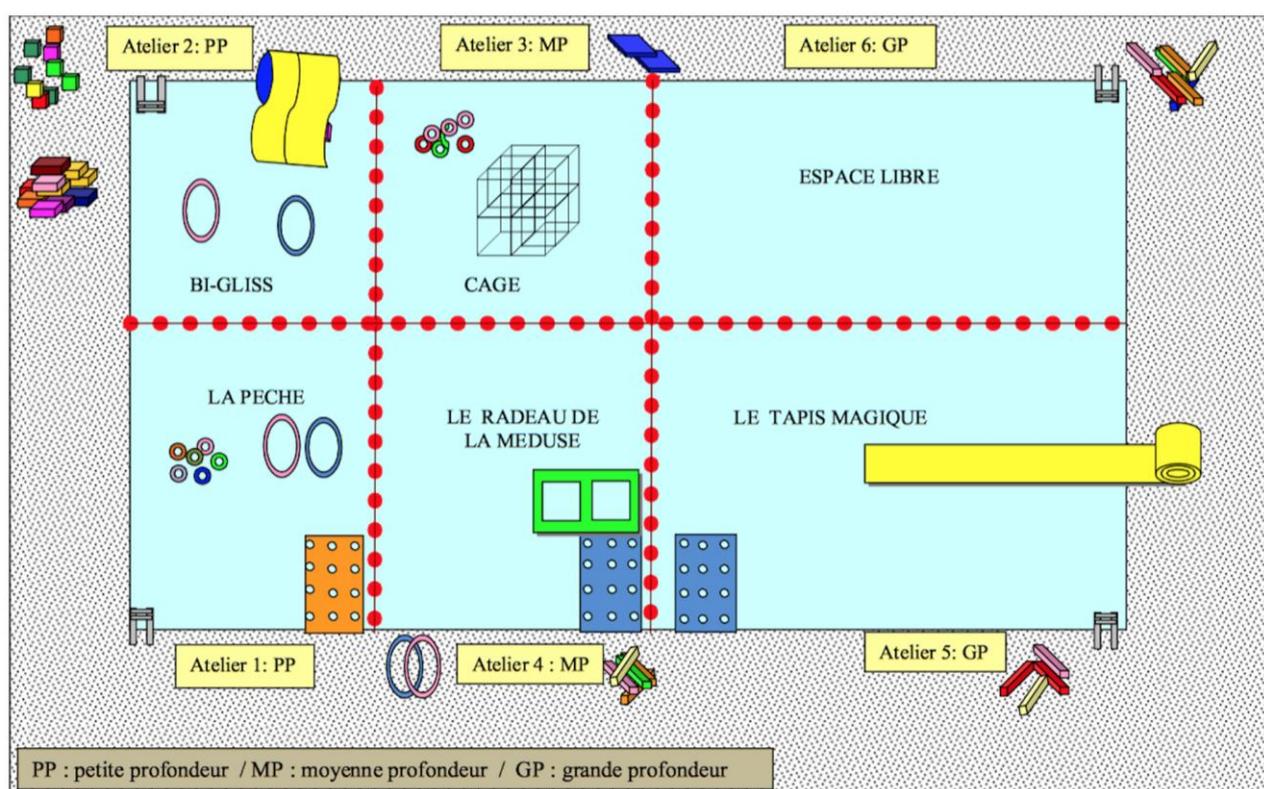
Sur la fiche collective des cycles 2, les items sont identiques en début et en fin de cycle, il s'agit de remplir à gauche pour l'évaluation diagnostique et à droite pour l'évaluation finale.

Pour le cycle 3, l'évaluation initiale se situe en haut de la fiche et l'évaluation finale au-dessous. Celle-ci est plus longue car elle comporte aussi le test ANPN (activités nautiques de pleine nature) ainsi que le test socle commun qui est parfois demandé au collège.

Il a aussi été rajouté un mini-test d'endurance pour les nageurs (facultatif).

### 3°/ A la piscine, l'organisation spatiale et matérielle

#### A- L'aménagement du bassin



## B- Proposition de rotation des groupes

SEANCES	GROUPE1 (faible)	GROUPE 2 (faible)	GROUPE 3 (intermédiaire)	GROUPE 4 (intermédiaire)	GROUPE 5 (fort)	GROUPE 6 (fort)
1	A2	A1	A3	A4	A5	A6
	A1	A2	A4	A3	A6	A5
2	A2	A1	A3	A4	A5	A6
	A1	A2	A4	A3	A6	A5
3	A1	A3	A2	A4	A5	A6
	A3	A1	A4	A2	A6	A5
4	A1	A3	A2	A4	A5	A6
	A3	A1	A4	A2	A6	A5
5	A2	A4	A3	A5	A6	A1
	A4	A2	A5	A3	A1	A6
6	A2	A4	A3	A5	A6	A1
	A4	A2	A5	A3	A1	A6
7	A3	A5	A1	A6	A2	A4
	A5	A3	A6	A1	A4	A2
8	A4	A5	A6	A2	A3	A1
	A6	A3	A1	A5	A4	A2

A1 : LA PECHE

A3 : LA CAGE

A5 : LE TAPIS MAGIQUE

A2 : LE BI GLISS

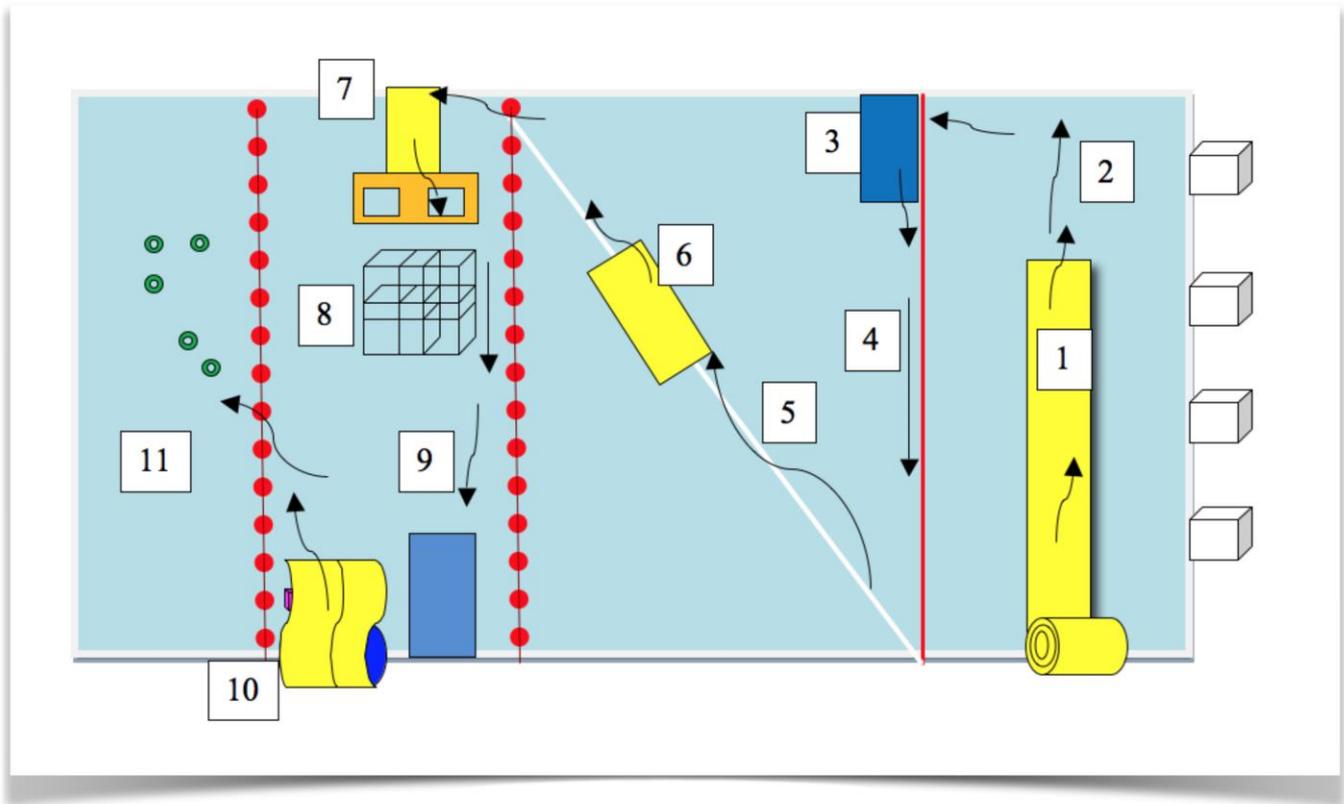
A4 : LE RADEAU DE LA MEDUSE

A6 : ESPACE LIBRE

## C- Le matériel disponible

- 4 grands cerceaux flottants
- 30 planches
- 50 frites
- objets flottants (bouts de mousse)
- 40 brassards
- 20 petites frites
- Pulls boys
- 4 grands cerceaux lestés
- 20 anneaux lestés de couleurs
- 20 paires de palmes
- des seaux et des arrosoirs
- 2 buts de water polo
- balles de ping-pong
- Altères aquagym bleue

## D- Le parcours de fin de cycle (Huitième séance)



- 1- Départ tapis magique
- 2- Saut, déplacement "fusée" jusqu'au mur
- 3- Monter sur le tapis bleu et effectuer une entrée dans l'eau sur les genoux
- 4- Nager en suivant la corde rouge ( ventrale ou dorsale)
- 5- Nager en suivant la corde blanche et en passant dessous a plusieurs reprises.
- 6- Monter sur le tapis jaune et effectuer soit un saut soit une entrée dans l'eau à genoux et suivre la corde
- 7- Monter sur le tapis et sauter dans les trous, passer dessous
- 8- Traverser la cage par dessous ou dessus
- 9- Nager jusqu'au tapis bleu
- 10- Glisser par le toboggan
- 11- Rejoindre la zone de jeux avec les anneaux à ramasser

Le parcours peut être fait avec brassards pour les non nageurs, sans passage "sous" les obstacles.

## 4°/ Les étapes

Pour avancer de façon progressive d'une étape à l'autre, il est possible d'utiliser les situations proposées en annexe 2 ainsi que les jeux proposés en annexe 3 qui sont classés par niveau : débutants, apprentis et confirmés

### A- Familiarisation au milieu aquatique (débutants)

- Découvrir, accepter et évoluer dans l'eau

#### **Prioritairement en moyenne profondeur** (eau jusqu'au épaules)

- sauter ou entrer dans l'eau avec ou sans aide matérielle
- s'immerger totalement (immersion brève : 3 ou 4 secondes)
- s'allonger sur le ventre (peut-être sur le dos) avec une aide
- se déplacer (dans tout le bassin) :
  - avec des appuis mobiles (planches, frites, cordes, cage)
  - sans aide avec reprise d'appuis (distance 4 à 5 m)
- souffler dans l'eau.

- La peur

Cette « peur de l'eau » ne saurait être vaincue par une conduite autoritaire. C'est une défense instinctive, consciente (ou inconsciente). Elle est due à une méconnaissance du milieu ou à un événement personnel passé. Elle est souvent induite par les proches. Elle peut s'exprimer par une attitude de refus et de blocages, les contractions musculaires ne favorisant pas les apprentissages.

Face à cette crispation et l'inhibition du débutant, le milieu ludique et le rôle de l'adulte qui rassure, encourage, reconforte sont déterminants.

Elle se règle plus ou moins facilement par la confiance établie lors de :

- la préparation en amont de la première séance
- l'accueil
- la découverte progressive du milieu
- les encouragements divers
- la régularité dans la fréquentation.

### B- Adaptation dans le milieu aquatique (apprentis)

- Se déplacer, agir dans tout le volume aquatique

#### **En moyenne et grande profondeur :**

- se déplacer sous l'eau
  - avoir de l'eau jusqu'au sommet de la tête
  - ne plus avoir pied
- se laisser flotter
- réaliser des entrées dans l'eau avec des formes variées (dont la tête la première)
- se déplacer dans le grand bassin sans aide matérielle pour :
  - réaliser une action au fond du bassin (durée d'immersion 8 à 10 secondes)
  - parcourir 15 m sur le dos ou le ventre en eau profonde,
  - sans aide ni reprise d'appuis.

## **C- Maîtrise du milieu aquatique (confirmés)**

- Conforter les apprentissages

### **En moyenne et grande profondeur :**

- réaliser des entrées dans l'eau avec des formes variées surtout avec la tête la première ou la chute arrière
- s'immerger pour récupérer un objet
- se laisser flotter sur le ventre et le dos de plus en plus longtemps
- évoluer en autonomie dans tout le volume aquatique avec efficacité
- reconnaître son niveau de compétences afin d'assurer sa sécurité
- découvrir d'autres activités aquatiques (sauvetage, water-polo, etc.).